

**UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE**

**FACULTÉ  
DE  
THÉOLOGIE  
69/70**

**Pour tous renseignements,  
s'adresser au :**

**BUREAU DU REGISTRAIRE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
CITÉ UNIVERSITAIRE  
SHERBROOKE, P.Q.**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CALENDRIER DE LA FACULTÉ . . . . .</b>	<b>5</b>
 <b>PRÉSENTATION</b>	
HISTORIQUE ET ORIENTATION . . . . .	7
DIRECTION ET CORPS PROFESSORAL . . . . .	10
MAISONS AFFILIÉES . . . . .	12
CONDITIONS D’AFFILIATION . . . . .	12
CORPS PROFESSORAL DES MAISONS AFFILIÉES . . . . .	13
 <b>RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX</b>	
1 - PRÉAMBULE . . . . .	15
2 - CONDITIONS D’ADMISSION . . . . .	15
3 - PRÉSENCE AUX COURS . . . . .	16
4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS . . . . .	16
5 - EXAMENS . . . . .	17
6 - CANDIDATS AUX EXAMENS . . . . .	17
7 - PÉRIODE D’EXAMENS . . . . .	18
8 - ABSENCE AUX EXAMENS . . . . .	18
9 - DISCIPLINE DANS LES SALLES D’EXAMEN . . . . .	18
10 - PONDÉRATION . . . . .	19
11 - REVISION D’UNE COPIE D’EXAMEN . . . . .	20
12 - REPRISE DES EXAMENS . . . . .	20
13 - REPRISE DE LA SCOLARITÉ . . . . .	20
14 - ÉQUIVALENCES . . . . .	21
15 - PROMOTION . . . . .	22
16 - BIBLIOTHÈQUE . . . . .	22
 <b>ENSEIGNEMENT . . . . .</b>	
<b>1 - LE BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE . . . . .</b>	<b>23</b>
1.1 - CONDITIONS D’ADMISSION . . . . .	23
1.2 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME DES COURS . . . . .	23
1.3 - DESCRIPTION DES COURS . . . . .	29

<b>2 - LA MAÎTRISE EN THÉOLOGIE</b>	
2.1 - CONDITIONS D'ADMISSION . . . . .	38
2.2 - INSCRIPTION . . . . .	38
2.3 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS .	38
2.4 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME . . . . .	40
2.5 - OPTION THÉOLOGIE . . . . .	41
2.6 - OPTION SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION .	42
2.7 - OPTION PASTORALE SCOLAIRE . . . . .	42
<b>3 - LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES RELIGIEUSES)</b>	
3.1 - BUT DU COURS . . . . .	43
3.2 - DURÉE DU COURS . . . . .	43
3.3 - CONDITIONS D'ADMISSION . . . . .	43
3.4 - DIPLÔME . . . . .	43
3.5 - PROGRAMME . . . . .	43
3.6 - INTERRUPTION DE SCOLARITÉ . . . . .	44
<b>4 - COURS À TEMPS PARTIEL EN THÉOLOGIE .</b>	<b>44</b>
<b>5 - SECTION DE PASTORALE . . . . .</b>	<b>46</b>
<b>6 - CATÉCHÈSE . . . . .</b>	<b>47</b>
<b>7 - INSTITUT DE SPIRITUALITÉ DE NICOLET . .</b>	<b>48</b>
<b>8 - COURS PUBLICS DE SCIENCES RELIGIEUSES</b>	<b>49</b>

# CALENDRIER DE LA FACULTÉ 1969-1970

**MARDI, 2 SEPTEMBRE 1969**

Entrée des nouveaux étudiants. Journée d'information.

**MERCREDI, 3 SEPTEMBRE 1969**

Début des cours à toutes les facultés.

**LUNDI, 8 SEPTEMBRE 1969**

Début des cours du soir.

**MERCREDI, 1 OCTOBRE 1969**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session janvier-avril '70.

**LUNDI, 13 OCTOBRE 1969**

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

**SAMEDI, 18 OCTOBRE 1969**

Collation des grades.

**SAMEDI, 20 DÉCEMBRE 1969**

Fin des examens à toutes les facultés.

Début des vacances de Noël.

Clôture des inscriptions à temps partiel à la session janvier-avril '70.

**LUNDI, 5 JANVIER 1970**

Début des cours du jour et du soir à toutes les facultés.

**LUNDI, 2 FÉVRIER 1970**

Second versement des frais de scolarité.

**LUNDI, 2 MARS 1970**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1970-71, et à temps partiel pour les sessions d'été '70.

**JEUDI, 26 MARS 1970**

Début des vacances de Pâques, après les cours.

**MARDI, 31 MARS 1970**

Reprise des cours.

**MERCREDI, 15 AVRIL 1970**

Dernier jour de la remise au secrétariat de la faculté des demandes de renouvellement d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1970-71.

**SAMEDI, 18 AVRIL 1970**

Fin des examens aux facultés autres que la Faculté des arts et la Faculté de médecine.

**SAMEDI, 25 AVRIL 1970**

Clôture des inscriptions à la session mai-juin des cours d'été.

**LUNDI, 25 MAI 1970**

Début de la session mai-juin des cours d'été.

**VENDREDI, 29 MAI 1970**

Clôture des inscriptions à la session juillet-août des cours d'été.

**LUNDI, 1 JUIN 1970**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre.

**SAMEDI, 6 JUIN 1970**

Collation des grades.

**MERCREDI, 24 JUIN 1970**

Fête du Canada français. Congé universitaire.

**SAMEDI, 27 JUIN 1970**

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

**MERCREDI, 1 JUILLET 1970**

Fête du Canada. Congé universitaire.

**LUNDI, 6 JUILLET 1970**

Début de la session juillet-août des cours d'été.

**VENDREDI, 14 AOÛT 1970**

Fin de la session juillet-août des cours d'été.

Clôture des inscriptions à temps complet pour l'année universitaire 1970-71, et à temps partiel pour la session septembre-décembre.

# PRÉSENTATION

## HISTORIQUE ET ORIENTATION

En vertu de sa charte civile, l'Université de Sherbrooke fonde, le 13 juin 1961, une faculté de théologie. Le 30 novembre 1964, cette faculté de théologie est érigée canoniquement. Le 8 décembre de la même année, la Sacrée congrégation des séminaires et universités approuve les statuts qui régissent la Faculté. Le 18 janvier 1965, la Sacrée congrégation permet à la Faculté de théologie de s'affilier les grands séminaires de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et le scolasticat de Saint-Benoît-du-Lac, et de décerner aux étudiants de ces maisons, dès 1965, le baccalauréat en théologie.

La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a son siège à la Cité universitaire, au milieu des autres facultés. Elle loge dans l'édifice des Sciences de l'éducation.

De 1961 à 1965, cette présence prit la forme d'un institut de culture religieuse qui offrit un programme de cours à temps partiel. Ce programme était couronné par un baccalauréat en culture religieuse. En septembre 1966, et avec l'approbation des autorités de l'Université, la Faculté de théologie inaugurait elle-même un programme conduisant à la maîtrise ès sciences religieuses.

Dispensant l'enseignement à une partie des clercs des grands séminaires, la Faculté de théologie consacre également ses efforts à sa clientèle religieuse et laïque. Devant les besoins actuels, elle s'intéresse d'une façon particulière à la formation des maîtres qui s'orientent vers l'enseignement de la religion.

Les cours de la Faculté s'adressent d'une façon spéciale aux futurs professeurs de religion ainsi qu'à toute personne voulant se consacrer à l'action catholique, au service social, au journalisme et à l'éducation.

La Faculté de théologie veut ainsi répondre aux désirs du IIe Concile du Vatican:

“L'Église attend énormément de l'activité des facultés de sciences sacrées. C'est à elles, en effet, qu'elle confie la tâche importante de préparer leurs élèves, non seulement au

ministère sacerdotal, mais surtout, soit à l'enseignement dans les établissements d'études ecclésiastiques supérieures, soit à faire avancer par leur contribution personnelle les différentes disciplines, soit à assumer les tâches les plus ardues de l'apostolat intellectuel. C'est également le rôle de ces facultés de soumettre à une investigation plus profonde les différents domaines des sciences sacrées, en vue d'une compréhension toujours plus profonde de la Révélation sacrée, d'un accès plus large au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos ancêtres, d'un dialogue croissant avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et d'une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences.

“Que, par conséquent, les facultés ecclésiastiques revoient opportunément leurs lois propres, qu'elles développent intensément les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes, et qu'elles ne négligent pas les méthodes et les moyens les plus récents en vue de former leurs étudiants pour des recherches plus poussées.”

*(Déclaration sur l'éducation chrétienne, 11)*

“Les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l'histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps: car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées, à condition toutefois d'en sauvegarder le sens et la signification. Que dans la pastorale, on ait une connaissance suffisante non seulement des principes de la théologie, mais aussi des découvertes scientifiques profanes, notamment de la psychologie et de la sociologie, et qu'on en fasse usage: de la sorte, les fidèles à leur tour seront amenés à une plus grande pureté et maturité dans leur vie de foi. (. . .)

“Ceux qui s’appliquent aux sciences théologiques dans les Séminaires et les Universités aimeront collaborer avec les hommes versés dans les autres sciences, en mettant en commun leurs énergies et leurs points de vue. La recherche théologique en même temps qu’elle approfondit la vérité révélée, ne doit pas perdre contact avec son temps, afin de faciliter une meilleure connaissance de la foi aux hommes cultivés dans les différentes branches du savoir. Cette bonne entente rendra les plus grands services à la formation des ministres sacrés: ils pourront présenter la doctrine de l’Église sur Dieu, l’homme et le monde d’une manière mieux adaptée à nos contemporains, qui accueilleront d’autant plus volontiers leur parole. Bien plus, il faut souhaiter que de nombreux laïcs reçoivent une formation suffisante dans les sciences sacrées, et que plusieurs parmi eux se livrent à ces études “ex professo” et les approfondissent. Mais pour qu’ils puissent mener leur tâche à bien, qu’on reconnaisse aux fidèles, aux clercs comme aux laïcs, une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire reconnaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence”.

(*Constitution “Gaudium et Spes”, 62, 2. 7*)



## **DIRECTION**

*Doyen:* Lucien VACHON, ptre, B.A., L.Th., D.Th. (Angélique).

*Secrétaire:* Paul PARÉ, ptre, B.A., B.Ph., L.Th., B.E.S.

### *Membres du Conseil:*

André Bergeron, ptre, B.A., L.Ph., L.Th. (Angélique)

Jean-Paul Boutin, ptre, chan., B.A., B.Th.

Jacques Doyon, ptre, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran)

Gérard Mercier, o.s.b., B.A., D.Th. (Montréal), D.D.C., B.U.J. (Angélique)  
Dipl. S.C. des Rel.

Arthur Mettayer, ptre, B.A., L.Th.

## **CORPS PROFESSORAL**

### **PROFESSEUR TITULAIRE**

VACHON, Lucien, ptre, B.A., L.Th., D.Th. (Angélique).

### **PROFESSEURS AGRÉGÉS**

BERGERON, André, ptre, B.A., L.Ph., L.Th. (Angélique).

DOYON, Jacques, ptre, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran).

### **PROFESSEUR ADJOINT**

BÉDARD, André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)

### **PROFESSEURS CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

BOISVERT, Léandre, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

FILLIÖN, Jacques, ptre, B.A., L.Th. (St-Anselme), en congé d'études.

LAFOND, André, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

LANGELIER, Gilles, ptre, B.A., L.Th., D.Th., Dipl. th. past. cat.

LECLERC, Gilbert, ptre, B.A., D.Th., Dipl. en past.

MORISSETTE, Rodolphe, ptre, B.A., B.Th. (Latran), en congé d'études.

PARÉ, Paul, ptre, B.A., B.Ph., L.Th., B.E.S.

RACINE, Louis, o.p., B.A., B.Ph., D.Ph. (sc. rel.).

**PROFESSEURS CHARGÉS  
DE COURS**

BEAULAC, Jules, ptre, B.A., D.Th.  
BILODEAU, Yvon, ptre, B.A., L.Th.  
BOISVERT, Emmanuel, o.f.m., L.Th.  
BOURGAULT, Raymond, s.j., L.Ph., L.Th.  
BUJANDA, Jesus Martinez de, D.Th., D.Hist.  
DESJARDINS, Léopold, c.ss.r., L.Hist. E. (Rome)  
DESROSIERS, Yvon, D.Th., D.Ph.  
DUCHARME, Robert, B.Ps.  
DUFORT, Jean-Marc, s.j., L.Ph., D.Th.  
FERLAND, Jacques, ptre, B.A., L.D.C.  
GIRARD, Raymond, L.Sc.Rel.  
JODOIN, Raymond, ptre, B.A., B.Péd., B.Cat., L.Th.  
LEBLANC, Jacques, ptre, B.A., B.Th.  
METTAYER, Arthur, ptre, B.A., L.Th.  
OUELLET, Jean-Guy, ptre, B.A., L.Th.  
PARADIS, Claude, ptre, B.A., L.Th., L.C.G.  
POIRIER, Léandre, o.f.m., L.Th., D.Th.  
POITRAS, Jean-Guy, ptre, B.A., L.Th.  
POULIN, Marc-André, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.  
PROVENÇAL, Gaston, ptre, B.A., L.D.C., L.L.L.  
RONDEAU, Marc, ptre, B.A., D.Th.  
RUEST, Eugène, ptre, B.Th., L.Cat.  
ST-GELAIS, Raymond, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.  
ST-JEAN, Gaston, ptre, B.A., D.Th.  
YELLE, Viateur, p.s.s., L.Th., L.Sc.Bib.

**PROFESSEURS INVITÉS**

BASTIDE, Roger, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, Paris.  
DECONCHY, Jean-Pierre, Chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris).  
DESROCHE, Henri, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (VIe section)  
Paris.

**MAITRE, Jacques**, Centre d'études sociologiques (C.N.R.S.).

**SEGUY, Jean**, Chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris).

## **MAISONS AFFILIÉES**

La Faculté de théologie peut accorder le baccalauréat en théologie (grade canonique) aux étudiants qui ont complété le cours dispensé dans un grand séminaire ou un scolasticat affilié. La Faculté compte actuellement un grand séminaire et un scolasticat affiliés :

Grand Séminaire de St-Hyacinthe.

Scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac.

## **CONDITIONS D'AFFILIATION**

Ces conditions sont précisées par la Congrégation pour l'enseignement catholique :

a — Les élèves doivent être en nombre suffisant. Les professeurs, en plus d'être assez nombreux pour l'enseignement de toutes les disciplines, doivent être licenciés en théologie.

b — Le cours de théologie doit être de quatre ans. Le programme des études doit être approuvé tant par la Faculté de théologie que par la Congrégation pour l'enseignement catholique.

c — Le baccalauréat ne peut être accordé avant la quatrième année.

d — La demande d'affiliation se fait directement à la Congrégation pour l'enseignement catholique qui l'accorde après s'être assurée elle-même que les conditions sont remplies. Une fois concédée, l'affirmation exige une convention entre le grand séminaire (ou le scolasticat) et la Faculté de théologie.

**CORPS PROFESSORAL  
DES MAISONS  
AFFILIÉES**

a — Grand Séminaire de St-Hyacinthe.

BEAULAC, Jules, ptre, B.A., D.Th.

DUFRESNE, Pierre, ptre, B.A.

MORIN, William, ptre, chan., B.A., B.Th., D.D.C.

RONDEAU, Marc, ptre, B.A., D.Th.

SAINT-GÉLAIS, Raymond, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

TREMBLAY, Dollard, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

b — Scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac.

BEAULIEU, Gaston, o.s.b., B.A., L.Th.

BESSETTE, Robert, o.s.b., B.A.

HAMEL, Raoul, o.s.b.

LEAL, Francisco, o.s.b., L.Th.

MERCIER, Gérard, o.s.b., B.A., D.Th., D.D.C., B.U.J., Dipl. S.C. Relig.

SALVAS, René, o.s.b., B.A., L.Th., L.E.S.

WALTON, Robert, o.s.b.

# RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX

## 1 - PRÉAMBULE

1.1 - Les règlements pédagogiques qui suivent sont inspirés de certains principes directeurs de base d'où découle leur orientation fondamentale.

1.11 - La promotion par année est remplacée par une promotion par matière.

1.12 - L'évaluation de l'étudiant s'efforce d'être progressive et de couvrir l'ensemble du travail intellectuel que l'étudiant consacre à chacun des cours.

1.13 - Tout cours donné par un professeur est utile à la formation théologique de l'étudiant et quant à l'information et quant à la méthode théologique, mais n'a pas l'ambition d'être le monopole exclusif de cette formation théologique.

1.14 - Dans les perspectives actuelles, des moyens autres que le cours magistral peuvent aussi permettre d'acquérir cette formation théologique.

1.15 - En conséquence la liberté de l'étudiant dans sa recherche personnelle demeure une valeur non négligeable qui sera respectée et dirigée grâce à la collaboration du tuteur. Le rôle de ce dernier sera d'une importance accrue pour la formation théologique de l'étudiant.

## 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

2.1 - Pour être admissible à la Faculté de théologie, le candidat doit détenir:

2.11 - le diplôme d'études collégiales selon les profils convenus (C.E.G.E.P.);

2.12 - ou le baccalauréat ès arts;

2.13 - ou le brevet A;

2.14 - ou le baccalauréat en pédagogie;

2.15 - ou avoir fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques.

2.2 - Les détenteurs d'un diplôme ou d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.

2.3 - La Faculté admet aussi des étudiants libres et des auditeurs.

### **3 - PRÉSENCE AUX COURS**

3.1 - Les étudiants doivent suivre tous les cours du programme, participer aux séminaires, exécuter tous les travaux prescrits par les professeurs et se soumettre aux modes d'évaluation conformément au no 5.5.

3.2 - En cas d'absence prolongée, on aura soin d'avertir le secrétaire de la Faculté.

### **4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS**

4.1 - Un cours comprend un ensemble de 3 fois 45 heures de travail et équivaut à 3 crédits.

4.2 - La charge normale d'un étudiant est de 15 crédits par session.

4.3 - L'étudiant qui s'écarte de cette règle doit avoir pris l'avis de son tuteur et doit en avvertir le secrétaire de la Faculté.

4.4 - L'étudiant régulier à temps complet ne peut réduire à moins de douze (12) le nombre de crédits par session et ne peut accélérer son rythme de scolarité à plus de dix-huit (18) crédits par session, en tenant compte du no 4.3.

4.5 - Sur la formule prévue, l'étudiant remet au secrétariat de la Faculté durant la deuxième semaine de septembre la liste complète des cours qu'il a choisi de suivre pendant l'année.

4.6 - Sauf exception, l'étudiant ne peut modifier cette liste.

4.7 - Toute modification de cette liste doit recevoir l'approbation du tuteur et du secrétaire de la Faculté.

4.8 - L'étudiant qui sans approbation suit un cours qui n'apparaît pas sur sa liste de choix de cours ou qui laisse tomber un cours qu'il avait choisi est susceptible de se voir attribuer la note E pour ce cours.

## **5 - EXAMENS**

5.1 - Le candidat à un diplôme académique décerné par la Faculté doit, pour chacun des cours au programme, se soumettre à un mode d'évaluation accepté par celle-ci.

5.2 - Chaque cours comporte un mode d'évaluation à déterminer après entente entre le professeur et l'étudiant.

5.3 - La liste définitive des modes d'évaluation choisis par chacun des étudiants pour chacun des cours est remise par le professeur au secrétaire de la Faculté dès la fin de la deuxième semaine après le début du cours.

5.4 - En principe, il ne peut être question de modifier ce premier choix.

5.5 - Les principaux modes d'évaluation sont:

5.51 - l'examen écrit et/ou l'examen oral; ce mode d'évaluation comprend deux examens progressifs et cumulatifs par cours;

5.52 - le travail écrit dirigé par le professeur ou la présentation d'un dossier comportant les notes de cours, les notes de lecture, la compilation des sources importantes et la compréhension de leur contenu; ces modes d'évaluation sont progressifs et supposent au moins deux évaluations cumulatives.

## **6 - CANDIDATS AUX EXAMENS**

6.1 - Tous les étudiants réguliers sont soumis, pour chaque cours au programme, à un mode d'évaluation selon les normes fixées au no 5.5.

## **7 - PÉRIODE D'EXAMENS**

7.1 - Le secrétariat de la Faculté fixe les dates des examens oraux et écrits, de la remise des travaux et des dossiers et les fait connaître aux étudiants au début de chaque session.

## **8 - ABSENCE AUX EXAMENS**

8.1 - Aucun étudiant ne peut s'absenter sans raison valable d'un examen oral ou d'un examen écrit ou ne pas remettre à la date prévue le travail écrit ou le dossier. Dans de tels cas, l'étudiant se voit attribuer la note E pour cet examen.

8.2 - Un étudiant qui, pour une raison valable, s'absente d'un examen oral ou écrit ou qui ne remet pas à la date fixée son travail écrit ou son dossier doit subir un examen spécial dont les modalités sont déterminées par le secrétaire de la Faculté.

8.3 - L'étudiant absent lors d'un examen doit présenter ses motifs au secrétaire de la Faculté dans un délai d'une semaine après son retour à la Faculté. S'il omet de le faire ou si le secrétaire n'accepte pas ses motifs, il se verra attribuer la note E pour cet examen.

## **9 - DISCIPLINE DANS LES SALLES D'EXAMENS**

9.1 - Les étudiants occupent dans la salle d'examens la place qui leur est assignée par le secrétariat. Le silence est de rigueur pendant toute la durée de l'examen. On doit obtenir la permission du surveillant pour s'absenter de la salle d'examens. Tout manquement à ces règlements peut entraîner l'annulation d'une copie d'examen.

9.2 - Le plagiat peut entraîner l'exclusion. La participation au plagiat entraîne toujours de graves sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Ces sanctions sont imposées par le Conseil d'administration de l'Université sur recommandation de la Faculté.



## 10 - PONDÉRATION

10.1 - Tous les examens sont appréciés selon les catégories suivantes:

A == excellent

B == très bien

C == bien

D == passable

E == échec

10.2 - La cote minimale de passage dans une matière est donc la cote D. La cote E signifie un échec.

10.3 - L'étudiant doit conserver une moyenne cumulative égale ou supérieure à 1.8 pour que lui soit conféré le grade qu'il postule.

10.4 - L'étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.5 et 1.8 à la fin de son programme d'études sera soumis à des exigences supplémentaires: examen de synthèse de contrôle, cours supplémentaires, etc. Le jugement d'un comité de faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.

10.5 - L'étudiant dont la moyenne cumulative descend au-dessous de 1.5 à la fin d'une session et pour qui le rattrapage semble impossible au jugement d'un comité de la faculté ne sera pas réadmis au programme d'études auquel il s'est inscrit.

10.6 - La moyenne cumulative est la moyenne de l'ensemble des cotes obtenues par l'étudiant pour les cours auxquels il s'est inscrit, pondéré par la valeur des crédits de chacun de ces cours. Pour effectuer ce calcul on accorde à chacune des cotes une valeur numérique selon l'échelle suivante:

A = 4

B = 3

C = 2

D = 1

E = 0

## **11 - REVISION D'UNE COPIE D'EXAMEN**

11.1 - Tout étudiant qui désire faire reviser la correction d'un examen doit en faire la demande par écrit au secrétaire de la Faculté et acquitter, au moment de cette demande, des frais de \$2.00 par correction à reviser. Si, après cette revision, la note attribuée à l'étudiant est supérieure à celle qu'il avait d'abord obtenue, les frais lui seront remboursés.

11.2 - Les délais pour les demandes de revision sont les suivants:

11.21 - lorsque les résultats sont transmis à l'étudiant par les babillards: une semaine à compter de la date d'affichage;

11.22 - lorsque les résultats sont transmis à l'étudiant par courrier: deux semaines à compter de la date d'envoi des bulletins.

11.3 - La revision d'une copie d'examen est normalement faite par le professeur en charge du cours avec l'assistance d'un autre professeur nommé par le doyen de la Faculté et possédant suffisamment de connaissance dans la matière concernée. Les étudiants ne sont pas admis aux séances de revision.

## **12 - REPRISE DES EXAMENS**

12.1 - En raison de l'évaluation constante et progressive du travail de l'étudiant pour chacun des cours, il n'y a plus d'examen de reprise.

## **13 - REPRISE DE LA SCOLARITÉ**

13.1 - L'étudiant qui échoue à un cours obligatoire doit s'inscrire à nouveau à ce cours.

13.2 - L'étudiant qui échoue à un cours à option peut remplacer ce cours par un autre cours à option.

13.3 - Un étudiant ne peut s'inscrire plus de deux fois à un même cours; s'il échoue une deuxième fois à ce même cours, il doit renoncer à la poursuite de ses études à la Faculté de théologie.

13.4 - Voir 10.5.

## **14 - ÉQUIVALENCES**

14.1 - Sauf exception, le candidat à la Faculté de théologie n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq ans.

14.2 - Pour qu'une demande d'équivalence puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux sept (7) conditions suivantes:

14.21 - il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution au secrétaire de la Faculté;

14.22 - sa description détaillée doit apparaître dans un annuaire officiel remis par l'étudiant au secrétaire de la Faculté;

14.23 - il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;

14.24 - il doit avoir été sanctionné par un examen officiel, subi avec succès;

14.25 - s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;

14.26 - il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté;

14.27 - il doit faire partie d'un programme de même niveau que celui de la Faculté.

14.3 - En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.

14.4 - La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, au secrétaire de la Faculté, au plus tard au moment de l'inscription au cours.

14.5 - À la suite de l'étude de la demande de l'étudiant, une équivalence accordée, pour un cours suivi dans une autre institution, entraîne l'une des deux conséquences suivantes:

14.51 - soit l'obligation de se soumettre au mode d'évaluation prévu par la Faculté sur ce cours (cf. no 5.4 et 5.5);

14.52 - soit l'exemption complète de tout examen sur ce cours.

14.6 - Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la Faculté de théologie, en fonction du programme d'études auquel l'étudiant désire s'inscrire.

14.7 - En règle générale, le total des équivalences accordées est sujet aux restrictions suivantes:

14.71 - le nombre des crédits accordés en équivalence ne dépasse pas les  $\frac{2}{3}$  de l'ensemble des crédits de ce grade;

14.72 - seuls les cours de catéchèse suivis durant les sessions régulières d'une année d'études universitaires peuvent recevoir des équivalences;

14.73 - au niveau de la maîtrise, en principe, il n'est accordé aucune équivalence.

## 15 - PROMOTION

15.1 - La promotion se fait par matière.

15.2 - La cote minimale de passage dans une matière est la cote D.

15.3 - Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit conserver une moyenne cumulative égale ou supérieure à 1.8.

## 16 - BIBLIOTHÈQUE

16.1 - Les professeurs, le personnel et les étudiants de la faculté ont accès à toutes les bibliothèques de l'Université (bibliothèque générale, bibliothèque des sciences, bibliothèque de droit, bibliothèque de médecine). La Faculté de théologie est plus spécialement desservie par la bibliothèque générale.

## ENSEIGNEMENT

La Faculté de théologie offre à ses étudiants les cours conduisant aux grades civils et canoniques de bachelier et de maître en théologie. Le programme du baccalauréat comporte une première spécialisation en théologie, en catéchèse, en sciences humaines de la religion et éventuellement en spiritualité. Au niveau de la maîtrise, l'étudiant s'inscrit à une des trois options suivantes: théologie, pastorale scolaire et sciences humaines de la religion. La Faculté offre également les cours qui relèvent de sa compétence aux étudiants qui préparent un diplôme d'enseignement pré-scolaire, élémentaire et secondaire (sciences religieuses) ou un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (C.A.P.E.S.). Les candidats au baccalauréat ès arts peuvent prendre à la Faculté certains cours de sciences religieuses.

La Faculté de théologie décerne aux étudiants de ses maisons affiliées (un Grand séminaire et un Scolasticat) le grade civil et canonique de bachelier en théologie.

Enfin, des cours en sessions d'été peuvent donner accès à une maîtrise ès sciences religieuses, option pastorale scolaire (Sherbrooke) et à un diplôme d'études en spiritualité (Nicolet).

On trouvera dans les pages suivantes le détail de ces cours.

### **1 - LE BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE (B.Th.) (GRADE CIVIL ET CANONIQUE)**

#### **1.1 - CONDITIONS D'ADMISSION**

Les conditions d'admission sont décrites dans les règlements pédagogiques généraux no 2.

#### **1.2 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME DES COURS**

Le programme du baccalauréat en théologie comporte un minimum de quatre-vingt-dix (90) crédits répartis sur une période de trois (3) ans

## PROGRAMME DU BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE

### B.Th. - I<sup>re</sup> SESSION

1969	1968	1967	1966	<i>Cours obligatoires</i>
<b>THE 1023</b>	(1103	3013	303)	Histoire du salut et salut de l'histoire
<b>THE 1133</b>	(1133	3253	333)	Révélation, foi et tradition ecclésiale
<b>THE 1203</b>	(1203	3303	353)	Ancien Testament I
<b>THE 1303</b>	(1303	4373	353)	Ancien Testament II
<b>THE 1113</b>	(1113	4253	)	Anthropologie théologique fondamentale
	(2223	)		

### B.Th. - II<sup>e</sup> SESSION

#### *Cours obligatoires*

<b>THE 1213</b>	(1213	3053	306)	Le Mystère de Dieu
<b>THE 1313</b>	(1313	3073	306)	Le Mystère de l'action de Dieu
<b>THE 1003</b>				Nouveau Testament I
<b>THE 2003</b>	(2103	3353	363)	Nouveau Testament II

#### *Cours à option*

<b>THE 1601</b>				Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)
<b>THE 1503</b>	(1403		)	Ancien Testament III

#### EXPLICATION DES SIGLES:

**THE** — Les cours de théologie donnés par la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke.

**CAT** — Les cours de catéchèse donnés à l'intérieur du cours de théologie.

**SPI** — Les cours de spiritualité donnés à l'intérieur du cours de théologie.

**SHR** — Les cours de sciences humaines de la religion donnés à l'intérieur du cours de théologie.

Le premier chiffre indique le niveau du cours: 0: cours prérequis — 1 à 4: cours du baccalauréat en théologie — 5 à 9: cours de la maîtrise et du doctorat.

Le deuxième chiffre indique un cours à option ou un cours obligatoire: 0 à 4: cours obligatoire — 5 à 9: cours à option.

Le troisième chiffre distingue les diverses matières: 0: écriture sainte — 1, 2, 3: théologie — 4: histoire, patristique — 5: liturgie, spiritualité, droit canonique — 6: séminaire — 7: catéchèse — 8: sciences humaines de la religion — 9: pastorale scolaire.

Le quatrième chiffre indique le nombre de crédits attribués à ce cours. Un crédit équivaut à 45 heures de travail, dont habituellement 15 heures de cours.

	1969	1968	1967	1966	
<b>THE 1553</b>	(	3503	383)		Liturgie
<b>THE 1643</b>					Thèmes patristiques
<b>THE 1543</b>	(1543	3413	373)		Histoire de l'Église I

Cours choisis dans chacune des concentrations suivantes:

- catéchèse
- spiritualité
- sciences humaines de la religion

#### B.Th. - IIIe SESSION

##### *Cours obligatoires*

<b>THE 2403</b>	(2203	4363	453)		Nouveau Testament III
<b>THE 1123</b>	(1123	3113	313)		Christ
<b>THE 2123</b>	(2123	4263	413)		Anthropologie théologique I
	(2223		)		
<b>THE 2163</b>	(2161		)		Séminaire

##### *Cours à option*

<b>THE 2503</b>	(2303	3353	463)		Nouveau Testament IV
	(	4363	)		
<b>THE 1613</b>					Dieu en question
<b>THE 2543</b>	(2543	4433	473)		Histoire de l'Église II

Cours choisis dans chacune des concentrations suivantes:

- catéchèse
- spiritualité
- sciences humaines de la religion

**B.Th. - IVe SESSION**

1969	1968	1967	1966	
				<i>Cours obligatoires</i>
<b>THE 1223</b>	(1223	3163	323)	Église
<b>THE 2113</b>	(2113	4203	403)	Sacramentalité primordiale de l'Église
<b>THE 2213</b>	(2513	4223	406)	Sacrement de l'Eucharistie
<b>THE 1043</b>				Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IVe siècle)

*Cours à option*

<b>THE 1503</b>	(1403		)	Ancien Testament III
<b>THE 1553</b>	(	3503	383)	Liturgie
<b>THE 1643</b>				Thèmes patristiques
<b>THE 1543</b>	(1543	3413	373)	Histoire de l'Église I

Cours choisis dans chacune des concentrations suivantes:

- catéchèse
- spiritualité
- sciences humaines de la religion

**B.Th. - Ve SESSION**

				<i>Cours obligatoires</i>
<b>THE 1013</b>	(1513	3273	343)	Charité (morale I)
	(	4283	433)	
<b>THE 1323</b>				Évangile et éthique (morale II)
<b>THE 1423</b>	(		333)	Eschatologie et espérance
				<i>Cours à option</i>
<b>THE 2503</b>	(2303	3353	463)	Nouveau Testament IV
	(	4363	)	
<b>THE 1613</b>				Dieu en question
<b>THE 2543</b>	(2543	4433	473)	Histoire de l'Église II



	1969	1968	1967	1966	
<b>THE 2713</b>	(2513 2613)	4223 4243	406)	( )	<b>Baptême, confirmation, pénitence</b>
					Cours choisis dans chacune des concentrations suivantes:
					— catéchèse
					— spiritualité
					— sciences humaines de la religion
<b>B.Th. - VIe SESSION</b>					
					<i>Cours obligatoires</i>
<b>THE 1033</b>					Structures de l'agir humain (morale III)
<b>THE 1233</b>					Discours théologique et discours scientifique
<b>SHR 2083</b>	(2583)	4653	443)		Sociologie de la religion
					<i>Cours à option</i>
<b>THE 1503</b>	(1403		)		Ancien Testament III
<b>THE 1553</b>	(	3503	383)		Liturgie
<b>THE 1643</b>					Thèmes patristiques
<b>THE 1543</b>	(1543	3413	373)		Histoire de l'Église I
<b>THE 2523</b>	(2123 2223)	4273	423)	( )	Anthropologie théologique II
<b>THE 2813</b>	(2613	4243	406)		Ordre et mariage
<b>THE 2623</b>					Théologie pastorale
<b>THE 2723</b>					La vertu de religion
<b>THE 2551</b>	(2151	4771	491)		Droit canonique (1 cr.)
					Cours choisis dans chacune des concentrations suivantes:
					— catéchèse
					— spiritualité
					— sciences humaines de la religion

### CONCENTRATION EN CATÉCHÈSE (CAT)

1969	1968	1967	1966	
<b>CAT 1573</b>	(1573	3713	)	Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion
<b>CAT 1873</b>				Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui
<b>CAT 1973</b>				Relations humaines et dialogue pastoral
<b>CAT 2873</b>	(2573	3723	)	Thèmes catéchétiques I: le Mystère du salut
	(2673	4703	)	
	(2773	4713	)	
<b>CAT 2973</b>	(1673	4723	)	Thèmes catéchétiques II: morale et sacrements
	(1773	4733	)	

### CONCENTRATION EN SPIRITUALITÉ (SPI)

5 cours

Programme à venir

### CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION

1er CYCLE, BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE,  
Ve et VIe SESSION (SHR)

<b>SHR 1583</b>	Histoire des religions I
<b>SHR 1683</b>	Histoire des religions II
<b>SHR 1783</b>	Histoire des religions III
<b>SHR 1883</b>	Histoire des religions IV
<b>SHR 1983</b>	Phénoménologie de la religion
<b>SHR 2783</b>	Philosophie de la religion
<b>SHR 2883</b>	Sociologie de la religion
<b>SHR 2983</b>	Méthodes de recherches appliquées aux faits religieux
<b>SHR 3583</b>	Symbolique religieuse
<b>SHR 3683</b>	Psychologie de la religion

## 1.3 - DESCRIPTION DES COURS

## COURS OBLIGATOIRES

**THE 1023** (1103 3013 303) Histoire du salut et salut de l'histoire (3 cr.)

Présentation des grands kairoi de l'histoire du salut à partir d'Abraham jusqu'à Jésus-Christ, puis de l'Église à la Parousie. — Interprétation de ces événements dans l'histoire à l'aide des catégories salut, histoire et historicité, langage et parole, rencontre et mystère. — Outillage d'investigation selon les couples exégèse et inspiration, théologie et dogme, magistère et tradition.

**THE 1133** (1133 3253 333) Révélation, foi et tradition ecclésiale (3 cr.)

La révélation et la foi comme chassé-croisé du rapport PAROLE-ÉCOUTE: 1 — dans l'Écriture et chez les Pères: dimension active et noétique; révélation de Dieu et de l'homme, témoignage d'Évangile, Mystère chrétien et théologie du Verbe; 2 — chez Augustin face au pélagianisme et chez Thomas d'Aquin utilisant les données d'Aristote; 3 — selon quelques étapes majeures de réflexion en regard du protestantisme, du rationalisme et du fidéisme, du modernisme et de la situation présente de l'Église et du monde.

**THE 1203** (1203 3303 353) Ancien Testament I (Le Pentateuque) (3 cr.)

La Torah et ses traditions. La pré-histoire du peuple élu: les origines du monde et l'histoire des fautes successives. Les débuts de l'histoire du peuple élu: le cycle des patriarches, de l'Exode et du désert; le mouvement deutéronomique et ses traces dans Josué, Juges, Samuel et Rois.

**THE 1303** (1303 4373 353) Ancien Testament II (Les prophètes) (3 cr.)

Dieu par sa parole interprète l'histoire de son peuple. Origine du mouvement prophétique; les grands porteurs de cette parole de Dieu: Amos, Osée, Isaïe I, Jérémie, Ezéchiel, Isaïe II-III.

**THE 1113** (1113 4253 2223) Anthropologie théologique fondamentale (3 cr.)

Située en théologie fondamentale cette introduction à l'anthropologie théologique doit manifester la dimension anthropologique inhérente au discours théologique. Dans cette perspective d'une théologie anthropologique, le cours entend l'examen de la possibilité et des conditions d'une anthropologie théologique, i.e. une interprétation fondamentale de l'homme à la lumière de la Révélation de façon à faire apparaître le rapport entre les affirmations de cette Révélation et la question de l'homme. — Confrontation des multiples discours sur l'homme et visée formelle du discours théologique. — Le rapport nature-grâce comme structure de l'homme. — Situation de l'anthropologie théologique dans l'ensemble de la théologie.

**THE 1213** (1213 3053 306) Le Mystère de Dieu (3 cr.)

Qui est notre Dieu ? L'Ancien Testament nous le révèle comme étant l'unique Dieu, Sauveur et Créateur, Dieu d'amour, de justice et de bonté, lent à la colère et prompt à la miséricorde. Le Nouveau Testament nous parlera de ce Dieu comme étant Père, Fils et Saint-Esprit. — La Foi vivante de l'Église se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché ?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

**THE 1313** (1313 3073 306) Le Mystère de l'action de Dieu (3 cr.)

L'Écriture nous dit donc qui est notre Dieu, dont l'action salvatrice s'étend depuis toujours jusqu'à aujourd'hui. Ainsi le Dieu-Sauveur, qui se révèle à travers l'histoire, apparaît de plus en plus comme le Dieu Créateur et Provident. — La Foi vivante de l'Église se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu et du mystère de la Création en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché ?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

**THE 1003** Nouveau Testament I (3 cr.)

Introduction générale au Nouveau Testament. — Les Actes des Apôtres: 1) Présentation littéraire des Actes. 2) Le Kérygme primitif dans la prédication des Douze selon les Actes. — Introduction aux Évangiles: Les trois étapes de la formation des Évangiles; exposé sommaire du problème synoptique; solution proposée et implications exégétiques sur le plan de l'interprétation des Évangiles; le genre littéraire "évangile" et l'histoire.

**THE 2003** (2103 3353 363) Nouveau Testament II (3 cr.)

Les Évangiles synoptiques. — Jésus dans les Synoptiques: 1) Débuts en Judée; prédication de Jean-Baptiste; Baptême et tentation de Jésus. 2) Ministère en Galilée: début du ministère galiléen; discours inaugural (sermon sur la montagne); discours parabolique. 3) Montée à Jérusalem selon Luc. 4) Discours eschatologique; Passion et Résurrection. 5) Les Évangiles de l'Enfance.

**THE 2403** (2203 4363 453) Nouveau Testament III (3 cr.)

Le Corpus paulinien excepté l'épître aux Hébreux. — Grandes lignes de la vie de Paul et de sa personnalité. — Les épîtres pauliniennes (genre et structure littéraire, langage et style et ordre des épîtres). — Exégèse de certains péripécopes: I Corinthiens; Romains; Philippiens et Éphésiens. — Christologie de Paul. — Ecclésiologie de Paul.

**THE 1123 (1122 3113 313) Christ (3 cr.)**

Ce cours sur le Christ se fera selon la méthode corrélatrice, qui consiste à présenter la révélation comme une réponse transcendante à la question et au mystère de l'homme. Dans cette perspective, il apparaîtra que, dans le Christ, Dieu vient à la rescousse de l'Homme et assume ses limites pour l'en délivrer, i.e. que le Christ se présente comme l'auto-aliénation de Dieu, qui permet à l'homme, de s'autotranscender de façon absolue.

*1re partie:* Réflexion sur l'homme comme problème et mystère qui projette son salut dans diverses formules de messianismes profanes ou religieux. — *2e partie:* Christologie biblique et traditionnelle, telle qu'elle a été définie dans les grands conciles christologiques des VII premiers siècles. — *3e partie:* Synthèse théologique, autour des grands thèmes habituels: motif de l'Incarnation, union hypostatique, Christ-médiateur, Christ-Seigneur. Ces catégories traditionnelles sont reprises et expliquées en termes qui correspondent à la question posée dans la première partie. Nous utiliserons ici: K. Rahner, D. Bonhoeffer et T. de Chardin. — *4e partie:* Le Christ comme centre et sommet de la Révélation et de l'histoire du salut. Manifester les liens qui existent entre Christ et: anthropologie théologique, Dieu créateur, providence, tripersonnel, morale, Église, eschatologie, etc . . .

**THE 2123 (2123 4263 413), (2223) Anthropologie théologique I (3 cr.)**

Par la Révélation, l'homme se sait créature, il se reconnaît pécheur, il découvre sa vocation à participer à la vie de Dieu communiquée par le Christ dans l'Esprit. — La nature et l'origine de l'Homme: anthropologie biblique et problématique contemporaine. — L'Homme comme pécheur et comme grâce.

**THE 2163 (2161) Séminaire (3 cr.)****THE 1223 (1223 3163 323) Église (3 cr.)**

*L'Église dans le Nouveau Testament:* Les synoptiques, les Actes, les épîtres aux Corinthiens et les pastorales; nous nous pencherons sur certains problèmes particuliers seulement: le règne de Dieu, la conscience ecclésiale, les charismes et les ministères. — *Histoire:* Les développements majeurs de l'ecclésiologie, depuis Vatican I jusqu'à Vatican II. — *Synthèse théologique:* 1) L'Église est une "communio" cette idée centrale sera éclairée au moyen des catégories de: royaume de Dieu, corps du Christ et peuple de Dieu. 2) L'Église est une "Diakonie". Idée-synthèse qui permettra de réfléchir sur sa constitution hiérarchique, et sur la place qu'y occupent les laïcs et les religieux. 3) Dimension "eschatologique" de l'Église pérégrinante et relation avec l'Église du ciel. En particulier Marie, comme mère de l'Église, son modèle et son "Signe d'espérance". 4) Rôle de l'Église dans le monde de ce temps, en conséquence de sa nature qui est "d'être dans le Christ comme le sacrement, i.e. le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'Unité de tout le genre humain".

**THE 2113** (2113 4203 403) Sacramentalité primordiale de l'Église (3 cr.)

La sacramentalité, c'est-à-dire la manifestation du salut sous une forme visible et historique n'est pas le fait de l'une ou de l'autre étape de l'histoire du salut, elle en est l'une des composantes essentielles. Rien n'échappe à la sacramentalité, en ce sens que le salut nous est toujours donné sous une forme visible et à travers une histoire: — sacramentalité des événements et des institutions de l'histoire religieuse d'Israël; — sacramentalité - sommet du Christ en son mystère pascal; — sacramentalité de l'Église, manifestation et actualisation en visibilité historique du Christ céleste glorifié; — sacramentalité de certains signes que le Christ et l'Église ont retenu, comme exprimant et réalisant avec une efficacité particulière un aspect ou la totalité du mystère rédempteur; — sacramentalité enfin de toute notre existence humaine où à travers les choses, les événements et les personnes Dieu se révèle à nous et continue de nous sauver. Cette étude tâchera de mettre en lumière la base anthropologique de la sacramentalité par une réflexion sur la signification et le rôle du signe et du symbole dans la réalité humaine et aura le souci de montrer que chacun des sacrements est l'accomplissement par dépassement d'une étape ou d'une situation typiques d'une vie humaine.

**THE 2213** (2513 4223 406) Sacrement de l'Eucharistie (3 cr.)

La sacramentalité de l'Église, prolongement en visibilité historique du Christ glorifié, trouve son expression et sa réalisation maximales dans l'Eucharistie, sommet et source de toute la vie de l'Église. C'est ici en effet: — que se trouve actualisée la présence maximale du Christ glorifié parmi les siens, dans la totalité de son mystère de culte sanctifiant; — qu'est signifié et toujours mieux réalisé le rassemblement du peuple de Dieu dans l'unité d'un seul corps et d'un seul Esprit; — que nourrie par une nouvelle manne l'Église, le nouvel Israël, est soutenue dans sa marche et irrésistiblement attirée vers son accomplissement eschatologique.

Pour que cet ordre idéal puisse de fait être vécu authentiquement par l'homme d'aujourd'hui, une réflexion critique devient nécessaire de la part du théologien en vue de rendre possibles: — la rénovation et l'adaptation des formes et des structures de l'assemblée liturgique; — l'invention d'un nouveau langage de signes et de symboles plus consonants à l'homme contemporain; — une démarche et une expérience humaines préalables et inhérentes à toute expérience sacramentelle.

**THE 1043** Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle) (3 cr.)

La vie chrétienne et la propagation du christianisme avant et pendant les persécutions. — Les diverses églises et l'organisation ecclésiastique dans l'Empire romain et hors l'empire. — La théologie et l'apologétique face aux grandes hérésies.

**THE 1013** (1513 3273 343), (4283 433) Charité (morale I) (3 cr.)

La charité est le signe distinctif des chrétiens et la plénitude de la loi. Le Christ nous en a donné l'exemple, en plus de nous la recommander, en lui donnant une extension nouvelle. L'Esprit du Christ nous en rend capable et nous en fait vivre. En la pratiquant nous imitons Dieu qui est Amour et qui habite en nos cœurs. Elle est le résumé et le principe de toute la morale chrétienne. Nous devons y réfléchir d'abord à partir de l'Écriture, des paroles et des gestes du Christ, des réflexions des théologiens du N.T., Paul et Jean. Les grands théologiens de l'Église, en particulier Augustin, et Thomas d'Aquin en ont fait une étude plus élaborée et systématique. Cette grande vertu chrétienne est en harmonie avec les découvertes de l'anthropologie philosophique contemporaine, qui définit l'homme comme Être relatif et avec-les-autres (Gilleman). Le christianisme anonyme de ceux qui aiment leurs frères, et l'amour du prochain comme essence du christianisme. Une interprétation dynamique de la charité dans la noogénèse et la christogénèse (Teilhard).

**THE 1323** Évangile et éthique (morale II) (3 cr.)

Place de l'ordre moral et importance du milieu culturel dans l'élaboration de normes et de valeurs (droit naturel et culture). — L'Évangile est-il un élément susceptible de constituer un système moral (regards sur l'histoire de la théologie morale). — Rapports entre moralité et évangile.

**THE 1423** (333) Eschatologie et espérance (3 cr.)

L'eschatologie comme dimension essentielle de toute la théologie. — L'eschatologie comme dimension de l'homme-être-d'espérance que Dieu habilite à un avenir absolu. — L'eschatologie vécue et interprétée par Israël, comme peuple de Dieu, par le Christ comme Fils de Dieu, par l'Église comme peuple de Dieu sauvé par le Christ.

**THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III) (3 cr.)

Liberté et responsabilité comme source d'agir moral. — La faculté morale: la conscience et la vertu de prudence. — La loi comme norme de moralité. — Rapports entre liberté-conscience-loi et entre chacun de ces éléments avec l'Évangile.

**THE 1233** Discours théologique et discours scientifique (3 cr.)

Position du discours théologique (objet, sources, méthode et fonctions) selon une loi de dépendance continue ou discontinue avec les cultures ambiantes. — Recherche historique avec la constitution au Moyen Âge de la théologie comme science et savoir universitaire, puis la question de la positive à la Renaissance et à la Réforme. Problématiques nouvelles au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle avec l'essai des différenciations des théologies. Questions actuelles posées par la notion moderne de science et par la spécialisation des savoirs.

**SHR 2083 (2583 4653 443) Sociologie de la religion (3 cr.)**

Introduction à la sociologie. Principaux concepts sociologiques. Initiation à l'enquête scientifique. Terminologie en sociologie religieuse. Statistiques religieuses. Monographies canadiennes. Sociologie religieuse et pastorale.

## COURS À OPTION

**THE 1601 Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)**

Ce cours a pour but d'acquérir la connaissance des éléments fondamentaux de la lecture de cette langue: écriture et phonétique. Il veut ainsi en discerner morphologiquement les éléments de la phrase: article, pronom, substantif, adjectif et les différentes formes verbales.

**THE 1503 (1403) Ancien Testament III (Les Sages) (3 cr.)**

Origine et histoire de la sagesse au Moyen Orient. — Les Sages et leur rôle sociologique en Israël. — Relation avec la tradition de la loi et des prophètes. — Valeur de cette tradition: une théologie des réalités terrestres ?

**THE 1553 (3503 383) Liturgie (3 cr.)**

La nature de la liturgie et son importance dans la vie de l'Église. Histoire. Structure et lois de la liturgie. L'assemblée liturgique. Le signe dans la liturgie. Culte de Dieu et sanctification de l'homme. Liturgie, catéchèse vivante de l'Église.

**THE 1643 Thèmes patristiques (3 cr.)**

À déterminer.

**THE 1543 (1543 3413 373) Histoire de l'Église, I (3 cr.)**

Expansion du christianisme et persécutions. L'Église, religion d'État. L'Église, face aux peuples germaniques. Leur conversion. La doctrine chrétienne chez les Pères de l'Église. Les conciles et la vie de l'Église. Monachisme et vie spirituelle. L'Église et l'empire des Francs.

**THE 2503 (2303 3353 463), (4363) Nouveau Testament IV (3 cr.)**

Écrits johanniques: 1) L'Évangile de Jean: genre littéraire et notes distinctives de l'Évangile de Jean; Jean et les Synoptiques. Les thèmes et articulations majeures de l'Évangile: Livre des signes, Livre de l'accomplissement. Exégèse de certains péripécopes: Le Prologue; Témoignage du Baptiste; discours sur le pain de vie; les œuvres de Dieu; discours d'adieux; le Ressuscité. 2) Les Épîtres johanniques: auteurs et idées maîtresses de la première épître. 3) La Christologie de Jean. 4) L'apocalypse: genre littéraire et enseignement eschatologique. — Théologie de l'Épître aux Hébreux. — Aperçu sur les autres Épîtres catholiques.



**THE 1613 Dieu en question (3 cr.)**

L'homme d'aujourd'hui est beaucoup plus porté à se questionner sur lui-même qu'à s'interroger sur Dieu. Il faut lui aider à retrouver Dieu à travers sa propre interrogation et non par une imposition du dehors, à travers nos propres certitudes sur Dieu. Il est donc important au point de départ de bien montrer ce que peut l'intelligence humaine quand elle s'essaie à parler de Dieu. Ensuite, il faut tenter une analyse du phénomène contemporain de l'athéisme. Une recherche sur la sécularisation et sur les théologies de la mort de Dieu contribueront à éclairer la question de l'athéisme. — Ainsi apparaîtra plus clairement comment on doit tenter de "refaire" une théodicée qui ne soit pas simple répétition des preuves traditionnelles sur Dieu.

**THE 2543 (2543 4433 473) Histoire de l'Église II (3 cr.)**

Le passage d'une Église de Chrétienté à une Église de Renaissance. L'Église de la Réforme et de la Contre-Réforme; l'anglicanisme et le calvinisme. La réforme tridentine. L'Église de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Jansénisme et quietisme. L'Église et le siècle des Lumières. L'Église de la Révolution française. Le XIX<sup>e</sup> siècle catholique, etc.

**THE 2713 (2513 4223 406), (2613 4243) Baptême, confirmation, pénitence (3 cr.)**

*Baptême*: Sacrement par excellence de l'initiation chrétienne, le baptême implique une illumination et une conversion radicale du cœur de l'homme par la foi au Christ et la participation à son mystère de mort et de résurrection. — Purifié de ses péchés et devenu enfant de Dieu par le don d'une vie toute nouvelle selon l'Esprit, le baptisé fait également son entrée dans l'Église, peuple de Dieu en marche vers la Parousie.

*Confirmation*: Complément et achèvement du Baptême, la Confirmation est le sacrement du don de l'Esprit en plénitude. Le Chrétien, devenu adulte dans sa foi, est rendu capable de témoigner avec force, par sa vie autant que par sa parole, de la Bonne Nouvelle du salut opéré par le Christ. — Par le Baptême et la Confirmation, le Chrétien reçoit également une onction sacerdotale, royale et prophétique grâce à laquelle il est rendu apte à célébrer le culte nouveau en esprit et en vérité et à collaborer pour sa part à la tâche pastorale et missionnaire de l'Église.

*Pénitence*: Sacrement du relèvement et de la réconciliation avec le Christ pour tous ceux qui se sont éloignés de lui par le péché après avoir reçu la grâce baptismale, la Pénitence est elle aussi, comme le Baptême qu'elle renouvelle, participation au mystère pascal du Christ, par la mort au péché et la réception de la vie nouvelle selon Dieu. Restauration du lien d'amitié avec le Christ, elle est aussi restauration du lien de charité avec la communauté de tous les croyants. — Pour ce motif, dans sa réflexion critique le théologien aura à cœur de remettre en lumière la dimension communautaire du sacrement trop longtemps oubliée ou négligée dans le passé.

**THE 2523** (2123 4273 423), (2223) Anthropologie théologique II (3 cr.)

Thèmes anthropologiques, l'élection, la prédestination et l'image de Dieu comme des déterminations fondamentales de l'existence humaine. — Thématique biblique. — Histoire du développement dogmatique de ces thèmes. — Réflexion systématique.

**THE 2813** (2613 4243 406) Ordre et mariage (3 cr.)

*Ordre:* Configurés au Christ, prophète, pasteur et serviteur de son peuple jusqu'au don total de sa vie par amour pour son Père et pour les siens, l'Évêque, le prêtre et le diacre sont, à un titre spécial différent de celui du Baptisé, au service de la triple fonction prophétique, culturelle et pastorale de l'Église. — L'exercice de cette responsabilité de service ecclésial et la conception même du ministère varie beaucoup selon les nécessités de chaque époque. La théologie aura à cœur de dégager les conditions nouvelles d'existence et de réalisation du Sacerdoce aujourd'hui.

*Mariage:* Entre baptisés, l'amour humain est transfiguré pour devenir le Sacrement de l'amour du Christ pour son Église. — Comme le Christ envers son Église, mari et femme sont appelés à ne plus former qu'un seul Corps et un seul Esprit, allant jusqu'au don de leur vie par amour et tendant à communiquer leur vie aussi bien naturelle que spirituelle à d'autres êtres issus de leur union. — La théologie se voudra attentive particulièrement ici à la problématique actuelle autour du binôme Amour - fécondité.

**THE 2623** Théologie pastorale (3 cr.)

À déterminer.

**THE 2723** La vertu de religion (3 cr.)

À déterminer.

**THE 2551** (2151 4771 491) Droit canonique (1 cr.)

La réforme actuelle de la codification de 1917 dans l'histoire du droit ecclésiastique. Originalité du droit ecclésiastique néo-testamentaire. Droit divin et "jus humanum" dans le droit ecclésiastique. Initiation aux catégories juridiques du Codex. Normes générales. Les personnes dans l'Église. L'aspect canonique des réalités sacramentelles.

**CAT 1573** (1573 3713) Introduction à la catéchèse : histoire, méthode et notion (3 cr.)

**CAT 1873** Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui (3 cr.)

**CAT 1973** Relations humaines et dialogue pastoral (3 cr.)

**CAT 2873** (2573 3723), (2673 4703), (2773 4713)

Thèmes catéchétiques I : le Mystère du salut (3 cr.)

**CAT 2973** (1673 4723), (1773 4733) **Thèmes catéchétiques II : morale et sacrements (3 cr.)**

**SHR 1583** **Histoire des religions I (époque préclassique I) (3 cr.)**  
Paléolithique. Néolithique. Chalcolithique.

**SHR 1683** **Histoire des religions II (époque préclassique II) (3 cr.)**  
Bronze Ancien. Bronze Moyen. Bronze Récent. Examen de quelques théories des religions primitives.

**SHR 1783** **Histoire des religions III (époque classique) (3 cr.)**  
Inde. Iran. Asie du Sud-Est. Chine. Grèce. Rome. Israël.

**SHR 1883** **Histoire des religions IV (époque postclassique) (3 cr.)**  
Orient préislamique. Occident méditerranéen. Église ancienne. Islam. Chrétienté. Modernité.

## **2 - MAÎTRISE EN THÉOLOGIE**

### **2.1 - CONDITIONS D'ADMISSION**

On admet à la maîtrise en théologie le candidat détenant le baccalauréat en théologie, obtenu avec un minimum de 65% des points, ou ayant fait des études jugées équivalentes.

### **2.2 - INSCRIPTION**

Sur réception de l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, l'étudiant est tenu de s'inscrire aux dates prévues au Bureau du registraire. Il doit par la suite renouveler son inscription en instance de grade et acquitter des frais de \$25.00 par année jusqu'à l'acceptation de son mémoire par la Faculté.

### **2.3 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS**

2.31 - Pour obtenir le présent grade, le candidat doit subir les examens prescrits sur chacun des cours au programme.

2.32 - Le candidat doit obtenir 60% des points en chaque matière et 65% des points attribués à l'ensemble des matières. En cas d'insuccès, le candidat doit reprendre le cours.

2.33 - Le candidat qui échoue à plus de deux (2) matières, celui qui échoue une seconde fois dans une même matière et celui qui n'a pas obtenu 65% pour l'ensemble des matières subissent l'échec complet de l'année.

2.34 - Le mémoire doit attester l'aptitude du candidat au travail scientifique: ce mémoire est examiné par un jury composé d'au moins deux (2) membres désignés par le doyen. Le pourcentage minimum exigé pour le mémoire est de 65% des points. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté, après correction, une seconde et dernière fois. Le mémoire doit être soumis dans un délai maximum de quatre (4) ans après l'inscription initiale à la maîtrise en théologie.

2.35 - La note globale résulte des points obtenus pour tous les examens prescrits à ce niveau et pour le mémoire, dans la proportion suivante:

- examens 50%
- mémoire 50%

2.36 - Le projet de recherche.

2.361 - La préparation. — L'étudiant doit lui-même découvrir son sujet de recherche. Le mémoire de la maîtrise doit révéler l'aptitude de l'étudiant à la recherche scientifique. Le candidat devra consulter le professeur de la matière dans laquelle il désire entreprendre son travail pour préciser et formuler celui-ci, et en établir le plan préliminaire.

2.362 - La présentation. — Lorsque le candidat a arrêté son choix, il présente une demande officielle d'approbation, qu'il aura préalablement rédigée sur une formule prévue à cet effet et disponible au secrétariat de la Faculté. La formule remplie sera soumise au professeur préalablement consulté. Ce dernier la transmettra au doyen qui lui conférera l'approbation officielle.

2.363 - La formule de présentation. — La formule de demande (cf. 2.362 ci-dessus) doit contenir les renseignements suivants:

- le titre du mémoire
- le problème étudié
- l'état actuel de la recherche sur le sujet
- la méthode adoptée
- le plan qui sera suivi
- l'approbation
- le directeur de mémoire proposé

2.364 - L'examen du projet. — Le doyen approuve ou refuse le projet, après consultation auprès de la commission des études supérieures. S'il est accepté, il désigne un directeur de

mémoire auquel devront être soumises successivement les différentes parties du travail.

2.365 - La notification. — Le doyen communique par écrit à l'étudiant ses décisions, tant pour son projet de recherche que pour la nomination de son directeur de mémoire.

2.37 - Le mémoire.

2.371 - L'élaboration. — Une fois le plan définitif établi, l'étudiant poursuit son travail et consulte son directeur aux principales étapes de sa recherche.

2.372 - La rédaction. — Le mémoire, dans sa présentation matérielle, doit être en tout conforme aux *Directives temporaires de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke sur la présentation des travaux, des rapports et des mémoires* (octobre 1966).

2.373 - L'autorisation du directeur de mémoire. — Le mémoire ne peut être dactylographié qu'avec le consentement du directeur de mémoire dont l'autorisation écrite doit être remise au doyen par les soins du candidat.

2.374 - La date de remise. — Cinq copies dactylographiées, accompagnées d'un résumé de deux pages, doivent être remises au secrétariat de la Faculté au moins deux mois avant la date de la collation des grades; la Faculté exigera aussi un minimum de deux mois pour la correction, la période des vacances étant excluse.

2.375 - La publication du mémoire. — Si le candidat désire publier son mémoire, il doit le faire en conformité avec les directives données par le jury de l'examen et obtenir l'autorisation écrite du doyen de la Faculté.

#### 2.4 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME

2.41 - Tout étudiant de l'année de maîtrise doit s'inscrire comme un étudiant à temps complet.

2.42 - À ce niveau, il est offert 3 options: théologie, sciences humaines de la religion et pastorale scolaire.

2.43 - La maîtrise en théologie comporte un minimum de 30 crédits, dont 18 sont alloués pour le mémoire.

2.44 - Le candidat doit suivre tous les cours au programme, présenter les séminaires ou travaux écrits. Il doit élaborer, sous la tutelle d'un directeur de recherches, un mémoire sur un sujet approuvé par la direction des études.

## 2.5 - OPTION THÉOLOGIE

2.51 - Durée du cours.

Ce cours a une durée minimum de 12 mois (3 sessions).

2.52 - Programme.

Le programme comprend 12 crédits en cours ou séminaires.

2.53 - Programme des cours.

### *Écriture sainte*

- Les Sages d'Israël
- Théologie Biblique (questions particulières)

### *Synthèse théologique*

- Étude de la synthèse théologique d'un penseur original et créateur, soit: Tillich, Bonhoeffer, Newman, Barth, Teilhard de Chardin.

### *Question théologique particulière*

- Eschatologie
- Église-vs-monde
- Foi et Religion
- Sécularisation

### *Sacrements et liturgie*

### *Oecuménisme*

### *Histoire*

- Séminaires sur — Érasme
- Occam

**2.6 - OPTION  
SCIENCES HUMAINES  
DE LA RELIGION**

**2.61 - Durée du cours.**

Ce cours a une durée minimum de 12 mois (3 sessions).

**2.62 - Programme.**

Le programme comprend 12 crédits en cours ou séminaires.

**2.63 - Programme des cours.**

Ces cours sont assurés en très grande partie par d'éminents spécialistes de Paris.

**Roger BASTIDE:**

Ethnologie religieuse.

**Jean-Pierre DECONCHY:**

Introduction à la psycho-sociologie (scientifique) de la religion.

**Henri DESROCHE:**

Religions et développement: introduction à la sociologie de leurs interactions.

**Jacques MAITRE:**

Introduction aux méthodes de recherches appliquées aux faits religieux.

**2.7 - OPTION  
PASTORALE SCOLAIRE**

À déterminer.



**3 - LA LICENCE  
D'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE  
(SCIENCES  
RELIGIEUSES)**

**3.1 - BUT DU COURS**

Donner aux éducateurs qui se destinent à l'enseignement de la religion une formation à la fois doctrinale et pédagogique spécialisée. Ce cours est organisé en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation.

**3.2 - DURÉE DU COURS**

Le cours a une durée totale de trois ans, sauf si le candidat détient déjà son baccalauréat en pédagogie.

Les deux premières années de formation doctrinale sont assurées par la Faculté de théologie.

La troisième année de formation pédagogique est assurée conjointement par la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de théologie.

En ce qui concerne les deux années de formation doctrinale, la valeur d'une année peut être faite à temps partiel; la valeur de l'autre année doit être faite à demi temps.

**3.3 - CONDITIONS D'ADMISSION**

Les conditions d'admission sont décrites dans les règlements pédagogiques généraux no 2.

**3.4 - DIPLÔME**

À la fin de la troisième année, l'étudiant qui aura terminé avec succès le cycle des études recevra de la Faculté des sciences de l'éducation la licence d'enseignement secondaire option sciences religieuses.

**3.5 - PROGRAMME**

Le programme de ces deux années de formation doctrinale comprend 20 cours de 3 crédits, choisis dans le programme régulier

du baccalauréat en théologie et déterminés par la Faculté. Il compte soixante (60) crédits. Le programme de la troisième année, comportant psycho-pédagogie générale et catéchèse, est un programme spécial.

*Obligatoires (15 cours)*

I<sup>re</sup> session: 5 cours

II<sup>e</sup> session: 4 cours

III<sup>e</sup> session: 3 premiers cours

IV<sup>e</sup> session: 3 premiers cours

*À option (5 cours)*

soit: sciences humaines de la religion

soit: catéchèse

soit: autres cours

**3.6 - INTERRUPTION  
DE SCOLARITÉ**

Après une interruption de douze mois dans ses études un étudiant régulier à temps complet ou à temps partiel doit soumettre une nouvelle demande à la Faculté selon les procédures régulières.

**4 - COURS À TEMPS  
PARTIEL  
EN THÉOLOGIE**

La Faculté de théologie offre, l'été, le soir et le samedi, un certain nombre de cours du programme de théologie.

La description de ces cours et les normes d'admission qui s'y appliquent sont fournies par la division des cours réguliers à temps partiel qui publie régulièrement une liste de ces cours.

**CENTRES EXTÉRIEURS**

Pour favoriser le recyclage des enseignants, la Faculté de théologie a constitué des centres extérieurs qui dispensent une partie des cours du baccalauréat en théologie.

Les conditions d'admission des étudiants et les règlements pédagogiques sont les mêmes que ceux mentionnés dans le présent annuaire au chapitre des "Règlements pédagogiques généraux".

Les matières au programme de chaque année doivent être celles des programmes réguliers et doivent être autorisées par la Faculté. Les professeurs doivent être approuvés par la Faculté. Les candidats à la licence d'enseignement secondaire, option sciences religieuses, et les candidats au baccalauréat ès sciences religieuses doivent suivre 15 crédits de cours à la Faculté, à Sherbrooke. À partir de mai 1969, les candidats au baccalauréat en théologie, en plus d'une année de résidence, devront compléter 15 crédits de cours à la Faculté, à Sherbrooke.

La Faculté de théologie s'engage à respecter cette entente aussi longtemps qu'elle sera assurée, par un contrôle qu'elle se réserve le droit de faire, que les conditions énumérées précédemment seront remplies.

L'étudiant qui désire suivre des cours dans un centre doit au préalable remplir une demande d'admission (DA-1), avoir été accepté officiellement par le registraire et faire son inscription en personne au secrétariat du centre extérieur.

Voici la liste de ces centres extérieurs:

St-Hyacinthe:

Responsable: M. Raymond St-Gelais, ptre,  
Grand Séminaire,  
2200, avenue Pratte,  
St-Hyacinthe, P.Q.

Chicoutimi:

Responsable: R.S. Rita Fortin,  
Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil,  
Chicoutimi, P.Q.

## 5 - SECTION DE PASTORALE

Depuis l'année 1966, existe à la Faculté de théologie une section de pastorale. Cette section offre actuellement deux services:

1 - elle dispense certains cours aidant à la formation pastorale des jeunes prêtres;

2 - elle organise des sessions de pastorale scolaire pour les aumôniers d'écoles ainsi que pour tous ceux qui travaillent dans ce secteur.

### 5.1 - SESSION DE PASTORALE SCOLAIRE

#### *Historique*

La Faculté de théologie se veut un centre de recherche dans tous les domaines de la théologie. La théologie pastorale, en particulier, très importante, offre de vastes domaines presque inexplorés, dont celui de la pastorale scolaire. Celle-ci, en raison des modifications profondes du milieu scolaire, mérite une attention spéciale. La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a déjà tenu quelques sessions d'initiation à la pastorale scolaire.

Elle présente aujourd'hui un cours mieux structuré et réparti sur trois sessions. Pour arriver à cette réalisation, elle a tenu compte de nombreuses remarques et suggestions de participants aux premières sessions.

#### *Objectif*

Fournir aux responsables de la pastorale scolaire les éléments de formation théorique et pratique qui leur permettront de réfléchir et de mettre au point une pastorale s'adaptant au milieu scolaire québécois.

#### *Conditions d'admission*

Sont admis à ces cours les candidats détenteurs d'un B.A. ou d'un Brevet A et qui possèdent en plus un baccalauréat ès sciences religieuses ou quatre années de théologie accomplies avec succès.

*Scolarité et programme des cours*

La maîtrise ès sciences religieuses comporte 30 crédits, dont 15 alloués pour le mémoire.

L'étudiant peut compléter sa scolarité en trois sessions d'été. Chaque session dure cinq semaines et permet d'accumuler cinq crédits.

La session d'été 1969 se tiendra du 7 juillet au 8 août.

Tout étudiant de maîtrise est considéré comme un étudiant à temps complet.

*Examens*

Les étudiants réguliers doivent subir les examens et présenter les travaux exigés par la Faculté.

*Diplôme*

Maîtrise ès sciences religieuses, option pastorale scolaire.

**6 - CATÉCHÈSE**

Pour compléter la formation des candidats en théologie qui se destinent surtout à l'enseignement, la Faculté insère dans le programme du baccalauréat en théologie des cours à option en catéchèse pouvant atteindre jusqu'à un maximum de quinze (15) crédits dans cette concentration.

On trouvera la description de ces cours de catéchèse en son lieu, dans la description des cours du baccalauréat en théologie. Ces cours de catéchèse se donnent à leur place normale pendant l'année scolaire, mais sont aussi offerts en session d'été.

M. Raymond Jodoin, ptre, assume la responsabilité de ce secteur.

## 7 - L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ

Conformément à une convention signée le 22 février 1962, l'Institut de spiritualité de Nicolet, dirigé par les Pères Carmes, est annexé à l'Université de Sherbrooke.

### *Durée des cours*

Les cours se donnent pendant le mois de juillet, ils durent trois semaines à raison de cinq périodes par jour. Le samedi après-midi et le dimanche sont libres. Le cycle est de trois ans. Les débutants peuvent se présenter chaque année.

### *Conditions d'admission*

Pour être admis à suivre les cours, il faut posséder l'équivalence d'une treizième année. Les auditeurs sont acceptés.

### *Conditions pour obtenir le diplôme*

Il faut avoir suivi le cycle complet, avoir subi avec succès les examens qui terminent chaque session et justifier d'une assistance minima à 90% des cours.

Les candidats sont répartis en deux sections d'après le niveau de leurs études antérieures. La plupart des cours se donnent séparément, d'autres sont communs aux deux sections. La direction de l'Institut a seule compétence pour affecter un candidat à l'une ou l'autre section.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser au:

R.P. Dominique de St-Joseph, o.c.d.,  
Directeur,  
Institut de Spiritualité,  
Monastère du Carmel,  
Nicolet, P.Q. (Tél.: 293-4211)

## **8 - COURS PUBLICS DE SCIENCES RELIGIEUSES**

La Faculté de théologie offre des cours publics de sciences religieuses. Elle le fait en collaboration avec l'Extension de l'enseignement et dans un même souci de contribuer, pour sa part, à l'œuvre de l'éducation permanente.

Ces cours s'adressent à tous ceux qu'intéresse d'une manière ou d'une autre le problème religieux et particulièrement les interrogations contemporaines au sujet de la foi chrétienne: religieux, laïcs, étudiants, parents, instituteurs et institutrices, etc.

Les dates exactes de ces cours, le lieu où ils se donnent, le nom des conférenciers et autres renseignements seront rendus publics par l'Extension de l'enseignement de l'Université.

